



EXTRAIT
 du
Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE VINGT ET UN et le 22 juillet 2021 à 18h30, le CONSEIL MUNICIPAL de la ville de DAX, convoqué le 16 juillet 2021, s'est réuni en mairie dans la salle René Dassé, sous la présidence de M. Julien DUBOIS, Maire, sans public, avec retransmission des débats en direct, dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire et afin de lutter contre la propagation de l'épidémie de COVID-19.

Nombre de membres afférents au conseil municipal	35	Date de la convocation : 16 juillet 2021
Nombre de présents	28	
Nombre de pouvoirs	7	Date de l'affichage : 27 juillet 2021
Suffrages exprimés	35	

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mme Martine DEDIEU, M. Grégory RENDE, Mme Sarah PECHAUDRAL-DOURTHE, M. Pascal DAGES, Mme Marie-Constance LOUBERE BERTHELON, M. Amine BENALIA BROUCH, Mme Marylène HENAUULT, M. Guillaume LAUSSU, Mme Martine ERIDIA, M. Alexis ARRAS, Mme Martine LABARCHEDE, M. Julien RELAUX, Mme Florence PEYSALLE, M. Vincent MORA, Mme Gisèle CAMIADE, M. Olivier COUSIN, M. Jean-Paul DUBOURDIEU, Mme Sandra LARTIGAU, M. Michel GUILLEMIN, Mme Marylène DESTANDAU, M. Patrice BOUCAU, M. Yves LOUME, Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU, M. Pierre STETIN, Mme Viviane LOUME-SEIXO, M. Bruno JANOT, Mme Géraldine MADOUNARI.

ABSENTS ET EXCUSÉS : Mme Aline DUZERT, Mme Audrey LALOTTE, M. Benoît LAMIABLE, Mme Carine BROUSTAUT, M. Guillaume SEGUIER, Mme Fanny MESPLET, Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI.

POUVOIRS :

Mme Aline DUZERT donne pouvoir à M. Grégory RENDE ; Mme Audrey LALOTTE donne pouvoir à M. Julien RELAUX ; M. Benoît LAMIABLE donne pouvoir à Mme Marylène HENAUULT ; Mme Carine BROUSTAUT donne pouvoir à M. Amine BENALIA BROUCH ; M. Guillaume SEGUIER donne pouvoir à M. Guillaume LAUSSU ; Mme Fanny MESPLET donne pouvoir à Mme Florence PEYSALLE ; Mme Axelle VERDIERE BARGAOUI donne pouvoir à M. Yves LOUME.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Alexis ARRAS.

OBJET : PROGRAMMATION FESTI'FIESTA 2022

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis favorable de la COMMISSION CULTURE ET ANIMATIONS DU 13 JUILLET 2021.

CONSIDÉRANT que la ville de DAX assure la gestion en régie directe la programmation du théâtre de l'Atrium et des événements culturels municipaux.

Du 16 au 19 février 2022, la ville de Dax organisera son traditionnel festival de musique, FESTI'. Le thème retenu pour cette nouvelle édition est la fête : Festi'Fiesta.

Le programme artistique de l'événement comprend des concerts professionnels, des concerts des élèves et des professeurs du conservatoire, un concert éducatif offert aux élèves des écoles élémentaires de la ville, des animations en centre-ville, notamment avec une grande « Batucada », des « afters » gratuits à la brasserie de l'Atrium afin de poursuivre la fête en musique.

Le programme proposé à l'Atrium ainsi que les tarifs sont proposés en annexe.

- Mercredi 16 FEVRIER : CONCERT MUSIQUES DU MONDE tarif unique : **5 €**
par les élèves instruments à cordes avec les professeurs du conservatoire

- Jeudi 17 FEVRIER : CONCERT MUSIQUES DU MONDE tarif unique : **5 €**
par les élèves instruments à vent avec les professeurs du conservatoire

- Vendredi 18 FEVRIER : OLD SCHOOL FUNKY FAMILY **15 €** plein tarif /
10 € TR: -25 ans, RSA...

- Samedi 19 FEVRIER : LES NEGRESSES VERTES **32 €** plein tarif
22 € TR: -25 ans, RSA...

Les animations gratuites :

- 3 concerts éducatifs le vendredi 11 février pour les écoles élémentaires de Dax
- "After" à la brasserie de l'Atrium le vendredi 18 février à partir de 22H30 : KAMINO
- "After" à la brasserie de l'Atrium le samedi 19 février dès 22H30 : LES CELT'HICKERS
- Diverses animations musicales gratuites par le conservatoire municipal notamment le samedi 19 février : Batucada.

Le budget prévisionnel s'élève à 27 000 € et le plan de financement est le suivant :


DEPENSES	27 000 €
Budget artistique	22 000 €
Transports / Hébergement / Restauration	1 500 €
Frais techniques	1 000 €
Communication / Relations presse	1 000 €
Sacem	1 500 €
RECETTES	27 000 €
Droits d'entrée	17 000 €
Participation Ville de Dax	10 000 €

Les crédits correspondants aux dépenses et recettes seront inscrits au budget ville de Dax, exercice 2022, CULT 313.

SUR PROPOSITION DE Mme DEDIEU Martine, Première Adjointe, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 35 VOIX POUR,

APPROUVE la programmation du Festi'Fiesta telle que présentée en annexe,
APPROUVE le plan de financement,
FIXE les tarifs des différents spectacles tels que présentés en annexe,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

**Délibéré en séance,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
pour copie conforme,**


Julien DUBOIS
Maire de Dax
Président du Grand Dax

« La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>). »

